

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 30 juin 2025 à 19 heures

L'an deux mille vingt-cinq le 30 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2025

Présents : LONGIS Marie-Line, GRENIER Roland, MILLIAT Véronique, VILLARD Bernadette, GARNIER Christian, GARCIA Brigitte, DUC-MAUGE Pascal, CHERON Elodie, DIDIER Véronique, MARIN Béatrice, JOLLAND Marie-Chantal, KUHNE Pablo

Excusés : PHILIBERT dit JAIME Michel représenté par Marie-Line LONGIS, VEYRAND Pierre, PUECH Julie représentée par Roland GRENIER,

Absents / LANOY Julien, GIRAUD Pascale

Secrétaire de séance : DIDIER Véronique

Ordre du jour :

Signature du PV du 02 juin 2025

Décision du Maire

- Placement CAT

Délibérations :

- ✓ Retrait de la délibération 2025-04-08
- ✓ Droit de Prémption sur bâtiment MH sise 3 ch de l'enclos-parcelles AC 30.
- ✓ Redevance étalage voie publiques-modification échéance
- ✓ Demande de raccordement électrique pour 2 points de livraison place de l'Abbaye.
- ✓ TE38 – éclairage public – maintenance éclairage public – interventions hors forfait concourant a la maitrise de la demande en Energie. Versement d'un fonds de concours
- ✓ Demande de subvention pour l'aménagement de sécurité sur voirie (cheminement piétons, signalisation routières) pour une sécurisation de la circulation dans le village.

Divers

1/ Choix du secrétaire de séance.

Mme DIDIER Véronique a été élue à l'unanimité.

2/ Validation et signature du PV du 02 juin 2025

Accepté à l'unanimité.

3/ Décisions du Maire

- DM n° 2025-03-01 PLACEMENT COMPTE A TERME

4/ Reports des délibérations

- ✓ Demande de raccordement électrique pour 2 points de livraison place de l'Abbaye. En attente de nouveaux devis suite à la visite de chantier
- ✓ Demande de subvention pour l'aménagement de sécurité sur voirie (cheminement piétons, signalisation routières) pour une sécurisation de la circulation dans le village. En attente des réponses des organismes financiers

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 30 juin 2025 à 19 heures

5/ Retrait de la délibération 2025-04-08

Annulé- Retrait intégré dans la délibération Exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée AC 0105 et AC 0030 afin de réaliser un pôle de santé (pharmacie et cabinet d'infirmier).

6/ Exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée AC 0105 et AC 0030 afin de réaliser un pôle de santé (pharmacie et cabinet d'infirmier)

Suite aux remarques de la préfecture lors de l'envoi de la délibération 2025-04-08 portant sur le même objet, la commune a dû revoir son argumentaire et retirer la délibération 2025-04-08 de mai dernier. Suite à la visite des biens sur les parcelles cadastrées AC105 et AC30 dont le bâtiment est classé MH Madame le Maire s'est entretenue avec le pharmacien et les infirmières qui souhaitent, pour des raisons de sécurité, d'accessibilité et parking, intégrer ces lieux qui sont en outre situés à côté du cabinet médical.

Mme Jolland demande si le projet sera porté par la commune. Mme Longis lui répond qu'à priori oui ce sera le cas et que des aides auprès des financeurs seront demandées.

Accepté à l'unanimité avec 14 Votants – Pour 12 Abstentions 2

7 Redevance étalage voie publique et taxe redevance installations occasionnelles privées. Modification de la date de l'appel d'échéance à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'échéance actuelle de la redevance d'étalage sur la voie publique est fixée courant de l'année. Celle des places du marché sont en Janvier. Il serait utile d'harmoniser le recouvrement de cette redevance afin d'en assurer une gestion plus simple, plus rapide et plus efficace. Il est donc décidé de changer l'échéance de la redevance d'étalage sur la voie publique en la fixant de manière unique au 1er janvier de chaque année ;

La personne qui supportera cette redevance sera celle qui sera présente au 1^{er} janvier. Lors d'un changement de propriétaire en cours d'année, l'ancien et le nouveau propriétaire feront leur affaire de cette redevance. La commune n'effectuera pas de prorata.

S'il n'y a pas d'occupant de l'emplacement le 1er janvier, le nouveau locataire /propriétaire, lorsqu'il s'installera, sera considéré d'emblée comme ayant accepté le paiement de la redevance de l'année en cours sans prorata sauf et à la demande de certains élus, pour ceux s'installant après le 1er octobre de l'année pour lesquels aucun règlement ne sera demandé avant janvier de l'année suivante.

Accepté à l'unanimité avec 14 Votants – Pour 14

8 TE38 – ECLAIRAGE PUBLIC – MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC – INTERVENTIONS HORS FORFAIT CONCOURANT A LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE Versement d'un fonds de concours

M Grenier explique que la commune n'a plus la compétence de l'éclairage public reprise par TE38 (Territoire d'Energie 38). Lorsque des interventions non comprises dans la maintenance forfaitaire ont lieu sur le territoire communal, une participation communale auxdites dépenses, réalisées par TE38, est demandée à la commune en sus de la contribution obligatoire à la maintenance forfaitaire. Cette dernière est fixée à 50% ou 75% du coût HT de l'opération en fonction de la perception par TE38 de la TICFE-C.

En principe les participations communales aux dépenses réalisées par TE38 sont des contributions obligatoires appelées en section de fonctionnement de la commune. Toutefois lorsque ces interventions contribuent à la maîtrise de la demande en énergie, la participation communale peut être appelée sous la forme d'un fond de concours inscrit en section d'investissement de la commune, sous réserve que cette dernière prenne une délibération spécifique et concordante à celle de TE38 ;

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 30 juin 2025 à 19 heures

Des interventions concourant à la maîtrise de la demande en énergie ont été réalisées et mandatées par TE38 en cours de l'année 2024 sur le territoire de la commune. Le montant de la participation financière de la commune pouvant être inscrit en section d'investissement de la commune et déterminé de la manière suivante :

| COMMUNE | Libellé intervention hors forfait concourant à la maîtrise de la demande en énergie | Montant opération HT | % participation TE38 | Montant fonds de concours |
|-------------------------|---|----------------------|----------------------|---------------------------|
| Saint- Antoine L'Abbaye | DI 38359-2024-18391 38359-2024-18391_VI | 790.90 € | 50% | 395.45 € |
| | | | TOTAL | 395.45 € |

Toutefois les frais de gestion inhérents auxdites interventions ne peuvent, quant à eux, faire l'objet d'un fonds de concours. Ladite participation du membre (fixée à 4 ou 6% du montant HT de l'opération en fonction de la perception ou non par TE38 de la TICFE-C) sera appelée en section de fonctionnement du budget de la commune en tant que contribution obligatoire.

Accepté à l'unanimité avec 14 Votants – Pour 14

9/ Divers

- **Salle Multi activités**
Présence de l'Architecte le mardi 1^{er} juillet 2025 à 18h pour rencontrer les élus, associations, les professionnels etc... afin de connaître les besoins de chacun.
- **Plan Canicule**
Mme Villard en charge du CCAS, précise que le plan canicule est déclenché. La Préfecture de L'Isère demande la plus grande vigilance pour les plus fragiles d'entre nous. Il est demandé à tous de signaler tous problèmes au secrétariat.
- **Logements :**
 - Celui de Dionay est toujours libre. Une annonce sur le bon coin vient d'être déposée (438€ charges comprises)
 - Un T3 d'un montant de 668€ et un T2 pour un loyer de 419€ sont disponibles via le bailleur Alpes Isère Habitat.
 - Un logement communal rue corsière vient d'être libéré où il a été constaté des désordres importants. Des travaux de carrelage, peinture, électricité sont à prévoir pour relouer ou vendre ce bien. Des devis sont en attente.
- **Réflexion sur la vidéoprotection.**
Suite à l'entretien avec les forces de police la commune est en cours de réflexion sur le fait d'avoir de la vidéoprotection ou non, notamment en raison de véhicules fracturés. Mme Didier demande les statistiques sur l'efficacité de ce dispositif. M Kuhne se prononce contre pour des raisons notamment écologiques.
Il est indiqué que dans la procédure, une réunion publique devra avoir lieu.
- **Cimetière**
Un travail sur les prix des concessions est à faire afin d'avoir les tarifs similaires aux communes voisines.
M Garnier demande si le lancement de la procédure des reprises des tombes pourrait être faite sur Dionay.
Mme le Maire indique que sur St Antoine les reprises s'effectuent chaque année.

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 30 juin 2025 à 19 heures

- **Lac de Chapaize**
L'achat est reporté suite à des documents manquants.
- **Enquête Isère attractivité**
Jeudi 3 juillet restitution sur l'enquête de la perception de l'affluence touristique où 200 réponses ont été reçues.
- **Noël des Lumières**
Mme Milliat rappelle que pendant 2 ans un luminariste était présent lors du Noël des Lumières grâce au soutien du Département et de Isère attractivité. Cette année les financements ne sont pas au rendez-vous donc pas de luminariste mais de nouvelles décorations.
- **Travaux de voirie**
M Grenier présente les travaux à effectuer dans le cadre du triennal. 40 000€ de travaux sont prévus. Le lancement du marché devrait avoir lieu prochainement.
- **Débroussaillage**
M Garnier fait remarquer que l'entretien /débroussaillage près des maison n'est pas effectué et que cela peut entraîner des soucis en cas d'incendie. Comment avertir les propriétaires de leurs obligations ?
- **Village Préféré des Français**
Diffusion de l'émission le Mercredi 2 juillet vers 20h30 à la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye. Prévoir d'apporter un peu de sucré. Les boissons fraîches seront offertes.
- **PLUI.**
Enquête publique en cours. Le commissaire enquêteur sera présent de 9h00 à 12h00 les 2 juillet 2025 et 1^{er} août

Plus personne ne souhaitant prendre la parole la séance levée à 21h00

Prochain conseil municipal : Lundi 15 septembre à 19h00

Signatures :
Mme le Maire,
Mme LONGIS Marie-Line



Le secrétaire,
Mme DIDIER Véronique

